

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 949 Société : 185779

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NASR LAHCEN

Date de naissance : 11/7/50

Adresse : 20 mme ou K Houara Hay RATHA 85A

Tél. : 0662467387

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

enflement

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : TA2GHINI FATIMA Age: 70

Lien de parenté : - Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

CANCEROLAGE



Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 12 AOUT 2022

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 12/08/2022

Le : 12/08/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX

ODF PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		MONTANTS DES SOINS
H	G	25533412	21433552	
00000000	00000000	00000000	00000000	
D	B	35533411	11433553	
[Création, remont, adjonction]				
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION		DEBUT D'EXECUTION

Coefficient DES TRAVAUX		DATE DU DEVIS		FIN D'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CENTRE DE TRAITEMENT AL KINDY

Reçu Avance N° A2204627

CASABLANCA , Le 10/05/2022 14:20

Patient : TAZGHINI FATIHA , N° Dossier : 22004387

Traitement : CHIMIOTHÉRAPIE

Titre : 1ère cure de 1 j, Intervalle entre cures : 21 j

Mode règlement	Banque	Référence	Montant
Carte Bancaire(T.P.E)	Banque Populaire	002317	325.00

Reçu par : f.zahra

Signature

A large, roughly drawn oval surrounds a handwritten signature that appears to read "f.zahra". Above the oval, there is some faint, illegible handwriting.

Imprimé par : f.zahra

Montant devis	550.000
Avance exigée	291.500
Total perçu	325.000
Reste à payer	-33.500

S.S-REGIES
FERRAD Bouchaib
(Cailloux) CASABLANCA
Tél : 022310654-022549592

Casablanca, le 10/05/2022

PRISE EN CHARGE

ORIGINALE

Prise en charge n° : 275004 En faveur de : CENTRE AL KINDY
Type : A.T.M

Nom Agent : TAZGHINI FATIHA

Matricule : 52545 Bénéficiaire : FATIHA

Régie : LYDEC Degré de parenté : Agent

Accord de la C.M.S.S-REGIES pour la prise en charge concernant :

CURE DE CHIMIOTHERAPIE (1ERE CURE)

Montant de la facture : 550.00 DH

Remboursement C.M.S.S : 225.00 DH

Acompte Adhérent : 325.00 DH

Reste à charge : 0.00 DH

La facture détaillée correspondante, mentionnant les références ci-dessus ainsi que le numéro de la prise en charge doit être adressée en double exemplaire à :

Mr le Président de la C.M.S.S
3, rue FERRAD Bouchaib
(ex Cailloux) CASABLANCA

Partie réservée à la CMSS



N.B : AUCUN DUPLICATA DE LA FACTURE

***** NE SERA DELIVRE A L'INTERESSE *****

poste4



مركز العلاج الكندي

CENTRE DE TRAITEMENT AL KINDY

Oncologie & Diagnostic du Maroc

RADIOOTHERAPIE PAR VMAT (IMRT - IGRT - ARCTHERAPIE) - RADIOCHIRURGIE
 RADIOOTHERAPIE STEREOTAXIQUE - 2 CLINICS EN MIROIRS - SCANNER BIG BORE - RADIOTHERAPIE METABOLIQUE
 CURIOTHERAPIE A HAUT DEBIT DE DOSE (HDR) - CHIMIOTHERAPIE - CHIMIOTHERAPIE INTRA PERITONEALE (CHIP) - HOSPITALISATION

العلاج الإشعاعي المطور الموجه بالصور - معجل الإلكترونات حامل للسكانر - الجراحة الإشعاعية
 العلاج الإشعاعي الباطني و الفيماض - الإشعاعي النووي - العلاج الكيميائي الباطني - الإستشفاء

INPE : 090001405

CASABLANCA, LE

DEVIS



05/05/2022

F-14-07-035-062

N° D220002834 05/05/2022

lailapec

Nom et prénom du patient : TAZGHINI FATIHA

Prise en charge : LYDEC (CMSS)

Traitements : Chimiothérapie

1ère cure de 1 j, Intervalle entre cures : 20

Examen chimiotherapie	Nombre	Prix unitaire	Montant
FORFAIT DE CHIMIO BI-PHOSPHONATE	1	550.00	550.00
(*) Produits facturés à l'unité			Sous-Total 550.00
Total devis			550.00

www.centrealkindy.ma | E-mail : alkindy.oncologie@centrealkindy.ma | Patente : 35806396 | I.F : 01002283 | CNSS : 2026913 | NICE : 000 205 043 0000 17
 المقر الرئيسي و 4، زنقة يوسف الكندي، شارع بن سينا، الدار البيضاء مغاريف، المغرب
 Siège Social : 2 et 4, Rue Youssef Al Kindy - Bd. Ibn Sina - Casablanca Maârif - Maroc 20370

Accueil Général : +212 520 48 72 00 /01

: +212 522 39 33 33

Fax

+212 522 39 37 34

Secrétariat Radiothérapie : +212 520 48 72 02

Secrétariat Consultation Médicale : +212 520 48 72 03

Service Prise en charge et Devis : +212 520 48 72 04

Service Facturation : +212 520 48 72 07

Service Caisse : +212 520 48 72 09

Service Pharmacie : +212 520 48 72 20

مركز العلاج الكندي

CENTRE DE TRAITEMENT AL KINDY

Oncologie & Diagnostic du Maroc

RADIOOTHERAPIE PAR VMAT (IMRT - IGRT - ARCTHERAPIE) - RADIOCHIRURGIE
 RADIOOTHERAPIE STEREOTAXIQUE - 2 CLINACS EN MIROIRS - SCANNER BIG BORE - RADIOTHERAPIE METABOLIQUE
 CURIETHERAPIE A HAUT DEBIT DE DOSE (HDR) - CHIMIOTHERAPIE - CHIMIOTHERAPIE INTRA PERITONEALE (CHIP) - HOSPITALISATION

العلاج الإشعاعي المتطور الموجه بالصور - معجل الإلكترونات حامل للسكانر - الجراحة الإشعاعية
 العلاج الإشعاعي البابطني و الفياصن - الإشعاعي النووي - العلاج الكيميائي البابطني - الإستشفاء

INPE : 090001405

CASABLANCA, LE.....



090001405

5 mai 2022

أخصائيين في العلاج بالأشعة

RADIO-ONCOLOGUES

الدكتور محمد المرشد

Docteur M. EL MORCHID

الدكتور عبد اللطيف بويعه

Dr A. BOUIH

الدكتورة نوال بويعه

Docteur N. BOUIH

الدكتورة مالحة آيت محمد بورحيم
Docteur M. AIT MOHAMED BOURHIM

الدكتور عبد العزيز بيلا

Docteur A. BAYLA

Nom et Prénom patient :

Mme TAZGHINI FATIHA

LYDEC

أخصائي في العلاج بالمواد الكيماوية

ONCOLOGUE MEDICAL

الدكتور سعيد تاسفون

Docteur S. TACHFINE

طبيب المستعجلات

MEDECIN URGENTISTE

الدكتور عبد الحليم بنعبد الله

Docteur A. BENABDALLAH

الفحص بالأشعة

MEDECIN RADIOLOGIQUE

الدكتورة زبيدة العمراني

Docteur Z. LAMRANI

1ERE CURE DE
01 JOUR

**DOSE PAR
JOUR**

NBR DE JOUR

PRODUITS		
RANCLAST (ou équivalent)	4 mg	J1

Dr M. EL MORCHID
 Radio - Oncologue
 INP : 091058651
 Centre Al Kindy - Casablanca

5 mai 2022

090001405

أخصائيين في العلاج بالأشعة

RADIO-ONCOLOGUES

الدكتور محمد المرشد

Docteur M. EL MORCHID

الدكتور عبد اللطيف بوبيه

Dr A. BOUIH

الدكتورة نوال بوبيه

Docteur N. BOUIH

الدكتورة مالحة آيت محمد بورحيم

Docteur M.AIT MOHAMED BOURHIM

الدكتور عبد العزيز بيلال

Docteur A. BAYLA

أخصائي في العلاج بالمواد الكيماوية

ONCOLOGUE MEDICAL

الدكتور سعيد تاشفون

Docteur S. TACHFINE

طبيب المستعجلات

MEDECIN URGENTISTE

الدكتور عبد الحليم بنعبد الله

Docteur A. BENABDALLAH

الفحص بالأشعة

MEDECIN RADIOLOGUE

الدكتورة زبيدة العمراني

Docteur Z. LAMRANI

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE MEDECIN CONSEIL

Mon cher confrère,

Votre patiente Madame **TAZGHINI FATIHA**, est suivie au Centre de Traitement Al-Kindy pour un carcinome mammaire avec des métastases osseuses.

La patiente nécessite la poursuite de son traitement par biphosphonate, 1ère cure de 01 jour selon le protocole suivant à raison d'une tous les 90 jours.

- RANCLAST 4 mg

J1

**A NOTER QUE LA DATE DU TRAITEMENT EST
PREVUE LE 09/05/2022.**

Veuillez agréer, Mon cher confrère, l'expression de mes sentiments les meilleures.

Dr M. EL MORCHID
Radio - Oncologue
INP : 09 058651
Centre Al Kindy - Casablanca

www.centrealkindy.ma | E-mail : alkindy.oncologie@centrealkindy.ma | Patente : 35806396 | I.F : 01002283 | CNSS : 2026913 | ICE : 000 205 043 0000 17
المقر الرئيسي 2 و 4، زنقة يوسف الكندي، شارع بن سينا، الدار البيضاء مغاريف، المغرب
Siège Social : 2 et 4, Rue Youssef Al Kindy - Bd. Ibn Sina - Casablanca Maârif - Maroc 20370
Accueil Général : +212 520 48 72 00 /01
Fax : +212 522 39 33 33
+212 522 39 37 34
Secretary Radiotherapy : +212 520 48 72 02
Secretary Consultation Médicale : +212 520 48 72 03
Service Prise en charge et Devis : +212 520 48 72 04
Service Facturation : +212 520 48 72 07
Service Caisse : +212 520 48 72 09
Service Pharmacie : +212 520 48 72 20